

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 029 /PR/2012

Portant Ratification de l'Ordonnance N° 019/PR/2012 du 12 Juillet 2012, autorisant le Président de la République à ratifier le Traité relatif aux Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC)

Vu la Constitution ;

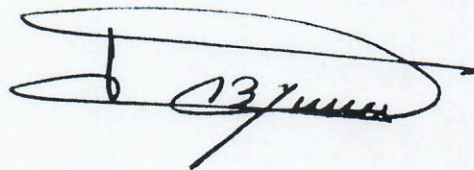
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 10 Décembre 2012 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée l'Ordonnance N°019/PR/2012 du 12 Juillet 2012, autorisant le Président de la République à ratifier le Traité relatif aux Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC).

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

N'Djaména, le 27 Decembre 2012



IDRISS DEBY ITNO